

Canada Province de Québec
Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri
Le 4 mai 2021

À une séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri tenue à la Maison de la culture Léo-Leclerc au lieu et heure ordinaires de ce conseil, le mardi 4 mai 2021, conformément à l'article 145 du Code municipal, sont présents : messieurs Alain Castonguay, Marco Lizotte, Gaston Roy, Noël Alexandre, Roland Lévesque et Frédéric Dionne formant quorum sous la présidence de son honneur monsieur le maire Frédéric Lizotte, présent à la séance ainsi que monsieur Pierre Leclerc, directeur général.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Frédéric Lizotte constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

121-2021 **Séance du conseil en temps du COVID-19**

Le conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri siège en séance ordinaire ce mardi 4 mai 2021 ;

Sont présents à cette séance messieurs Marco Lizotte, Alain Castonguay, Gaston Roy, Noël Alexandre, Roland Lévesque et Frédéric Dionne ainsi que monsieur le maire Frédéric Lizotte et monsieur Pierre Leclerc, directeur général. Le respect des distanciations et des mesures d'hygiène a été respecté ;

Considérant que tout conseil peut tenir ses réunions du conseil dans une salle, à la condition de respecter les consignes de la Santé publique, particulièrement celles concernant la distanciation et l'hygiène.

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par tout moyen de communication.

122-2021 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Considérant que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture a été faite à cette séance ;

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy
Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal**
4. **Approbation des comptes**
5. **Comité de développement**
6. **Comité de la Famille et des Aînés**
7. **Déclaration d'adhésion à la Charte du bois du Bas-Saint-Laurent**
8. **Installation d'une lampe de rues au 30 rue Bérubé**

- 9 Demande au Canadien National (Nettoyage fossé et réparation clôture)
10. Dossier Avantis Coopérative (Rétrocession terrain)
11. Eau potable au 38 Route 287
12. Demande de Transport en Vrac Saint-Denis
13. Fauchage des abords de routes, rues et chemins municipaux
14. Plainte de madame Nicole Dionne, adjointe administrative
15. Charte municipale pour la protection de l'enfant
16. Programme d'intervention et proposition forfaitaire (Développement Bérubé et rue Pelletier)
17. Recommandation de la FQM (Service d'évaluation) – Reconduction du rôle d'évaluation
18. Correspondance
19. Période de questions
20. Demande au ministère des Transports (Lignage piétonnier)
21. Offre de service de madame Aline Ouellet (Vente du terrain situé au 133 Route 230 Ouest)
22. Traitement du gazon autour des bâtiments situés au 11 et 12 Côte de l'Église
23. Corvée au terrain des Loisirs et abattage d'arbres
24. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
25. Activité pour les adolescents
26. Embauche Camp de jour
27. Dissolution du comité des loisirs Thiboutot inc. et remboursement des taxes 2021
28. Levée de l'assemblée

123-2021 **Adoption du procès-verbal**

Monsieur le maire Frédéric Lizotte s'informe auprès des membres du conseil, à savoir s'ils ont reçu la copie du procès-verbal du 6 avril 2021.

Comme il appert et a été reconnu que chacun a reçu copie du procès-verbal,

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque
Et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

À titre de directeur général/secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri, je soussigné, Pierre Leclerc, atteste que la municipalité dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées au mois d'avril 2021, et ce, telles que présentées.

 Pierre Leclerc, directeur général

Le rapport de l'état des activités financières de la municipalité et du Site d'enfouissement au 30 avril 2021 a été déposé et remis aux membres du conseil.

124-2021 **Approbation des comptes**

Administration générale

Canadien National	Signaux lumineux	326.50 \$
-------------------	------------------	-----------

Capital Assurance	Assurance collective	1 491.64 \$
Hydro-Québec	Centre municipal	1 937.10 \$
	Lumières	391.30 \$
	Maison de la culture	2 323.66 \$
Jean-François Boucher	Ménage centre & bureaux	402.41 \$
Ministre des Finances	Déclaration aqueduc & égouts	200.00 \$
Bell Mobilité	Service	114.32 \$
SEAO Constructo	Phase 2 - réservoir	19.80 \$
Hydro-Québec	Pompe	1 827.19 \$
	Puits	29.83 \$
	Garage	458.77 \$
	Égouts	110.86 \$
P'tits gobe-lait	Don	60.00 \$
Postes Canada	Timbres	317.33 \$
Visa Desjardins	Drapeaux Québec	181.66 \$
Superpass	Essence	204.41 \$
Bell Canada	Service	447.75 \$
Jean Sabrina	Subvention couches lavables	200.00 \$
Salaire	Avril	26 318.20 \$
Alim. Lucien Dubé	Collations santé école	112.18 \$
Buro plus	Fournitures bureau	406.11 \$
Distr. Securemed	Articles eau potable	175.21 \$
DHC avocats	Services juridiques	478.93 \$
Électricité SR inc.	Station pompage	45.42 \$
Encadrement Christian	Cadre	159.94 \$
FCAQ	Cartes	300.03 \$
Fonds inf. territoire	Mutations	20.00 \$
FQM Assurance	Assurances	11 283.35 \$
Garage Rosaire Ancil	Rép. Conteneur, autre	1 523.41 \$
Groupe Azimut	Matrice graphique	86.23 \$
Avantis Coopérative	Peinture, pièces	174.09 \$
Guillaume Bouchard	Rue Pelletier, Rte 230	12 440.31 \$
Base 132	Journal avril, enveloppes	350.68 \$
IDC	Services informatiques	217.19 \$
Landry Raynald	Vitres (3 mois)	135.00 \$
Lizotte Frédéric	Déplacements	61.44 \$
MRC Kamouraska	Inspection régionale	4 639.00 \$
Prod. Unique	Chlore, sacs	438.62 \$
Signalisation Lévis	Pancartes	1 821.60 \$
Tabagie Lunik	Fournitures bureau	45.95 \$
Trans. Yannick Michaud	Livraison pancartes	<u>137.97 \$</u>

Total 72 415.39 \$

Solde dans EOP : 262 349.37\$

Solde dans EOP — Avantages 105 999.36\$

Site d'enfouissement

Hydro-Québec	Électricité	2 621.57 \$
FQM Assurance	Assurances	6 500.00 \$
Électricité Sr inc.	Réparation	<u>972.17 \$</u>

Total 10 093.74 \$

Solde dans EOP : 93 762.37\$

Solde dans EOP — Avantages 105 157.92\$

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie de cette liste avant la séance du conseil, les comptes n'ont pas

été lus. Monsieur le maire Frédéric Lizotte a mentionné le solde des comptes à payer, le solde aux livres et a demandé aux membres du conseil s'ils avaient des questions concernant ces comptes.

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu unanimement que les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés et payés à qui de droit.

125-2021

Comité de développement

Monsieur Alain Castonguay, président, informe les membres du conseil qu'il n'y a pas eu de développement.

126-2021

Comité de la Famille et des Aînés

Monsieur Frédéric Dionne, conseiller, informe le conseil qu'il n'y a pas eu de développement.

127-2021

Déclaration d'adhésion à la Charte du bois du Bas-Saint-Laurent

CONSIDÉRANT que la forêt est intrinsèquement liée à la culture et à l'identité régionale, que le bois est omniprésent et qu'il est source de fierté, de richesse d'emplois stimulants et de développement sur tout le territoire du Bas-Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT que le bois est un outil majeur de lutte aux changements climatiques et que lorsqu'il est utilisé comme matériau dans les constructions pour remplacer d'autres matériaux tels que le béton ou l'acier ou des énergies fossiles (biomasse forestière), les émissions de CO₂ découlant de ceux-ci sont évitées;

CONSIDÉRANT que le matériau bois permet un développement durable des communautés et qu'il est un produit écologique par excellence, performant à la fois souple, léger, résistant et esthétique augmentant le confort des usagers constituant une option durable et rentable;

CONSIDÉRANT que près de 2,2 millions de m³ de bois sont récoltés annuellement sur les territoires publics et privés et que les activités d'aménagement génèrent près de 4 700 emplois;

CONSIDÉRANT que la région dénombre 27 établissements de transformation primaire du bois (usines de sciage, de pâte et papier, carton, panneaux et autres produits) générant près de 2 000 emplois et un chiffre d'affaires de près de 1,1 milliard de dollars assurant le maintien et le développement économique de la majorité des communautés bas-laurentiennes;

CONSIDÉRANT que l'industrie de la 2^e et 3^e transformation du bois (portes et fenêtres, armoires, chevrons, palettes, bâtiments préfabriqués, etc.) compte plus de 80 usines représentant au-delà de 2 200 emplois pour un chiffre d'affaires approximatif de 300 millions de dollars;

CONSIDÉRANT que la région du Bas-Saint-Laurent est un modèle en matière de l'utilisation du bois et veut devenir un leader et une vitrine de l'utilisation accrue du bois particulièrement pour les travaux de construction ou de la rénovation résidentielle, institutionnelle et commerciale et comme matériau de substitution aux énergies fossiles ou d'autres produits (ex. isolant ou fertilisant biologique et

autres) pour ainsi stimuler et favoriser une utilisation des produits régionaux (économie circulaire);

CONSIDÉRANT que les 101 municipalités, paroisses et villages, les 13 villes et les 8 municipalités régionales de comté (MRC) de la région du Bas-Saint-Laurent sont d'importants donneurs d'ouvrage pour la réalisation de travaux de construction ou rénovation d'immeubles, d'infrastructures récréotouristiques et de remplacement de systèmes énergétiques;

Et convenu que la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri

- Adhère à une volonté commune de favoriser la mise en œuvre d'initiatives quant à une utilisation accrue du bois dans la construction, la rénovation de bâtiments et comme énergie de substitution aux énergies fossiles;
- Adhère à une volonté commune d'évaluer à l'étape d'avant-projet la possibilité d'une utilisation accrue du bois dans la construction, la rénovation de bâtiments, d'infrastructures récréotouristiques et comme énergie de substitution aux énergies fossiles;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : monsieur Frédéric Dionne

Et résolu unanimement : de l'adhésion de la **Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri** à la Charte du bois du Bas-Saint-Laurent en date du 4 mai 2021.

128-2021 **Installation d'une lampe de rues au 30 rue Bérubé**

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et résolu unanimement que : le conseil accepte de faire l'installation d'une nouvelle lampe de rues face au 30 rue Bérubé.

129-2021 **Demande au Canadien National (Nettoyage fossé et réparation clôture)**

Pour faire suite aux explications de monsieur Roland Lévesque, conseiller,

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : la municipalité demande au Canadien National :

- de procéder à des travaux correctifs concernant le nettoyage des fossés et la réparation de la clôture dans le secteur du milliaire 31.07 et 31.27. Ces travaux consistent à nettoyer le fossé nord-ouest et sud-ouest du milliaire 31.07 ainsi que refaire la clôture au sud entre le milliaire 31.07 et 31.27.
- de nettoyer le fossé et refaire la clôture à partir du milliaire 31.27 du côté nord en se dirigeant vers l'ouest jusqu'au fossé qui descend vers le nord. (Voir plan en annexe)

130-2021 **Dossier Avantis Coopérative (Rétrocession du terrain)**

Considérant que Coop Avantis a fait l'achat d'un terrain appartenant à la municipalité aux termes de l'acte de vente reçu devant Me Louis Garon, notaire, le 4 juin 2007 et dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de

Kamouraska le 6 juin 2007, sous le numéro 14 301 760 et que cet acte de vente stipulait un droit de rétrocession du terrain en faveur de la municipalité en cas de non-respect de certains engagements par la coopérative.;

Considérant que le 6 octobre 2020 la municipalité a adopté une résolution pour exercer son droit de rétrocession du terrain vendu à Coop Avantis;

Considérant que la municipalité a été informé par Coop Avantis qu'elle transférera ce site d'ici le 23 juin 2021 à Partenariat agricole CBNM s.e.c. et que la rétrocession ne pourra pas avoir été signée au préalable puisque l'opération cadastrale exigée pour procéder à la rétrocession ne sera pas complétée avant cette date;

Considérant que le 30 avril 2021, le conseil d'administration du commandité de Partenariat agricole CBNM s.e.c. a accepté de respecter l'engagement de rétrocession du terrain visé par la vente à Coop Avantis, le tout selon les termes et conditions prévus à cet acte de vente ci-dessus relaté;

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu unanimement que : 1) la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri accepte que Coop Avantis procède à la cession du terrain visé par la rétrocession en faveur du Partenariat agricole CBNM s.e.c. et elle renonce à invoquer la nullité de ladite vente de 2007 malgré cette vente à un tiers puisque ce dit tiers s'engage à respecter les obligations de rétrocession contractées par Coop Avantis, le tout selon les termes et conditions prévus à cet acte de vente;

2) le conseil autorise le directeur général à faire les démarches nécessaires auprès d'un arpenteur-géomètre pour régulariser ce dossier;

3) monsieur le maire Frédéric Lizotte soit autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

131-2021

Eau potable au 38 Route 287

Pour faire suite aux discussions et aux explications de monsieur le maire Frédéric Lizotte.

Il est proposé par monsieur Alain Castonguay

Et résolu à l'unanimité que: le conseil mandate monsieur Noël Alexandre, conseiller, pour rencontrer les personnes impliquées dans ce dossier et ainsi trouver un arrangement pour que la propriété du 38 Route 287 soit alimentée en eau potable.

Étant donné que des travaux de prolongement de la rue Pelletier vers la zone industrielle sont prévus, les membres du conseil vont étudier la possibilité de faire éventuellement un prolongement du réseau d'aqueduc dans les années à venir face aux résidences suivantes : 36, 38 et 40 Route 287. Ces travaux devront au préalable avoir été autorisés par les ministères concernés.

132-2021

Demande de Transport en Vrac Saint-Denis (Achat d'un terrain)

Considérant que 2315-1939 QUÉBEC INC.(DÉNEIGEMENT JACQUES MICHAUD ENR.), a fait l'achat d'un terrain, appartenant à la municipalité aux termes de l'acte de vente reçu devant Me Yves Lévesque, notaire, le 15 mai 2002 et dont copie a été publiée au

bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Kamouraska le 21 mai 2002, sous le numéro 10 022 613 et que cet acte de vente stipulait un droit de rétrocession de terrain en faveur de la municipalité en cas de non-respect de certains engagements par 2315-1939 QUÉBEC INC.;

Considérant que lors de la vente, la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri a ajouté des clauses spéciales dans le contrat de vente;

Considérant que la municipalité désire se prévaloir des clauses : 1(a), (e), (f), (g) et (j);

Il est proposé par : monsieur Frédéric Dionne

Et unanimement résolu que: 1) le conseil mandate le directeur général pour faire les démarches auprès de Me Doris St-Pierre, notaire, pour faire respecter la clause de rétrocession du terrain appartenant à la compagnie 2315-1939 Québec Inc dans la zone industrielle pour non-respect des clauses spéciales dans le contrat dont, en outre, les clauses 1((a), (e), (f), (g), (h) et (j).

2) monsieur le maire Frédéric Lizotte soit autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

3) le conseil demande au directeur général de prendre des informations auprès d'Hydro-Québec pour avoir une évaluation des coûts pour desservir en électricité les terrains dans la zone industrielle.

133-2021 **Fauchage aux abords des routes, rues et chemins municipaux**

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : le conseil demande des soumissions pour le fauchage aux abords des routes, rues et chemins municipaux.

134-2021 **Plainte de madame Nicole Dionne, adjointe administrative - contre monsieur Gilles Michaud**

Pour faire suite à la lecture de la plainte concernant un courriel de monsieur Gilles Michaud publié sur la page Facebook « Citoyens de St-Philippe-de-Néri, courriel du 13 avril 2021;

Considérant que dans cette plainte madame Dionne mentionne qu'il y a atteinte à sa réputation et à son intégrité.

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu unanimement que : le conseil tienne compte de la plainte, mais que celui-ci n'a pas l'intention d'aller plus loin avec cette plainte. Si elle veut poursuivre plus loin dans ses démarches, c'est son choix.

135-2021 **Charte municipale pour la protection de l'enfant**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent

envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

Il est proposé par : monsieur Frédéric Dionne

Et résolu unanimement des conseillers présents : que le conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

136-2021

Caractérisation environnementale de Site Phase 1 et Étude écologique rue Pelletier – Évaluation environnementale de Site -Phase 1 et étude écologique développement rue Bérubé

Les membres du conseil ont pris connaissance des soumissions de la firme LER et Activa Environnement.

Rue Pelletier

LER : 3 600.00 \$ plus taxes
Activa Environnement : 5 384.68 \$ plus taxes

Projet développement Bérubé

LER : 3 600.00 \$ plus taxes
Activa Environnement : 5 737.28 \$ plus taxes

Il est proposé par : monsieur Frédéric Dionne

Et résolu unanimement que : 1) le conseil retienne la soumission de la firme LER pour la caractérisation environnementale de Site – Phase 1 et étude écologique rue Pelletier, au prix de 3 600 \$ plus taxes.

2) concernant le projet développement de la rue Bérubé; cette évaluation environnementale est remise à plus tard.

137-2021 **Recommandation de la FQM (Service d'évaluation) – Reconduction du rôle d'évaluation**

Suite à la lecture de la recommandation du service d'évaluation foncière de la Fédération québécoise des Municipalités, datée du 13 avril 2021.

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu unanimement que: le conseil accepte la recommandation de la FQM (Service d'évaluation foncière) de reconduire le rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2022-2023 et 2024.

138-2021 **Correspondance**

Les membres du conseil ont pris connaissance des documents suivants :

Afin qu'ils soient soumis à la connaissance des membres du conseil avant de les déposer aux archives.

- CPTAQ : Dossier monsieur Richard D'Anjou
- Lettre Transport Pierre Dionne : Bris chaîne de rue
- ADMQ : Synthèse des modifications législatives
- Association du cancer de l'Est du Québec : appui financier (reporté prochaine séance)

139-2021 **Période de questions**

Toutes les réponses aux questions posées ont été données lors de la séance.

140-2021 **Demande au ministère des Transports (Lignage piétonnier)**

Considérant qu'à l'intersection de la Route 287 et Route 230 le lignage piétonnier est inexistant et par le fait même jugé dangereux pour les piétons.

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri demande au ministère des Transports d'apporter les correctifs nécessaires.

141-2021 **Offre de service de madame Aline Ouellet (Vente du terrain situé au 133 Route 230 Ouest**

Le directeur général informe les membres du conseil qu'il a reçu deux appels téléphoniques concernant l'ancien terrain de l'hôtel Canada.

Le premier de madame Aline Ouellet (Courtière) qui proposait 1% de commission.

Le deuxième de la firme Proprio Direct qui proposait un montant forfaitaire de 400 \$.

Il est proposé par : monsieur Frédéric Dionne

Résolu unanimement que : le conseil accepte la proposition de 1% de commission de madame Aline Ouellet.

142-2021 **Traitement du gazon autour des bâtiments situés au 11 et 12 Côte de l'Église**

Pour faire suite aux explications de monsieur Gaston Roy, conseiller,

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Résolu unanimement que : le conseil mandate le directeur général pour demander des soumissions pour faire traiter la pelouse à ces endroits.

143-2021 **Corvée au terrain des Loisirs et abattage d'arbres**

Pour faire suite aux explications de monsieur Gaston Roy, conseiller.

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Unanimement résolu que : le conseil accepte de défrayer les coûts pour faire l'abattage d'arbres nuisibles et dangereux au terrain des loisirs. De plus, monsieur Gaston Roy, conseiller, informe le conseil qu'il va organiser une corvée de nettoyage.

144-2021 **Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

Considérant que le 17 mai est la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement de : proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

145-2021 **Activités pour les adolescents**

Considérant que la municipalité s'est dotée d'une Politique familiale;

Considérant que la municipalité a offert plusieurs activités pour les jeunes d'âge primaire et préscolaire;

Considérant que les adolescents sont une tranche de la population particulièrement touchée par le nouveau confinement;

En conséquence,

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Unanimentement résolu que : le conseil autorise la municipalité à engager un montant maximal de 500 \$ comme prix de participation pour le concours « Mon rêve pour Saint-Philippe-de-Néri ».

146-2021

Embauche Camp de jour

Considérant que la municipalité s'est dotée d'une Politique familiale;

Considérant que la municipalité sera en charge du camp de jour pour l'été 2021;

Considérant que la municipalité a ouvert des postes pour la coordination et l'animation du camp de jour;

Considérant que la municipalité a adopté le budget du camp de jour, lors d'une séance précédente;

Considérant que l'agente de développement communautaire a reçu es candidatures pour ces postes et a effectué les entrevues;

Considérant que l'embauche du personnel permettra de savoir combien d'enfants le camp de jour pourra accueillir;

Considérant que l'inscription devra être faite avant la fin du mois de mai;

En conséquence;

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy

Unanimentement résolu que : le conseil autorise la municipalité à faire l'embauche de :

- Megan Thibault : Coordinatrice du camp de jour
- Ludovic Purcell : Animateur du camp de jour
- Benoit Richer : Aide-animateur et responsable de la désinfection du camp de jour

147-2021

Dissolution du comité des loisirs Thiboutot inc. et remboursement des taxes 2021

Considérant que la Municipalité a accepté l'offre du Comité des loisirs Thiboutot inc. de reprendre les biens et la mission du Comité à la séance du conseil du 2 mars 2021 (Résolution 71-2021);

Considérant que les administrateurs ont décidé de remettre tous les biens meubles et immeubles détenus par la corporation incluant, l'immeuble situé au 11, rue Chamberland, Saint-Philippe-de-Néri (Québec), G0L 4A0, à la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri, dont l'adresse du domicile est au 11A, côte de l'Église, Saint-Philippe-de-Néri (Québec), G0L 4A0.

Considérant que selon une vérification effectuée par les bénévoles, le Comité des loisirs Thiboutot n'aurait pas de dettes connues ni de compte à payer autre que les comptes courants (Hydro-Québec, assurances...);

Considérant que la municipalité est prête à assumer toutes dettes connues en date des présentes, et s'engage à assumer toutes autres dettes qui pourraient être déclarées après la conclusion de l'acte de transfert des actifs dans le but de protéger les bénévoles;

Considérant que le Comité des loisirs Thiboutot inc. a demandé à la municipalité de créditer (comme par le passé) les taxes 2021 au montant de 974.55 \$;

Considérant que le processus de dissolution est déjà en cours de réalisation et devrait être complété avant la fin de l'année 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu que : le Conseil autorise la municipalité

- À assumer toutes dettes qui pourraient survenir après le transfert des actifs
- À accorder un crédit de taxe au Comité des loisirs Thiboutot.

Monsieur Frédéric Dionne mentionne qu'il est contre cette décision.

148-2021

Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

Il est proposé par : monsieur Frédéric Dionne

Et résolu unanimement que : la présente séance soit levée à 21 h 43.

Frédéric Lizotte,
Maire

Pierre Leclerc
Directeur général

Je, Frédéric Lizotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.